On a mis des hommes ce matin à l'ouvrage pour nettoyer le cana avant que l'on y introduise l'eau. Grande vente de coupons, commer cera lundi matin pour une semaine s nent chez H. H. Pigeon, 551 rue Sus

Les nouveaux moulins à scie de MM. Hurdman, ouvriront lundi

On a besoin de commis chez Pigeon, Pigeon & Cie., Buc Rideau. 25a 4f.

Les manufactures de M. E. B. Eddy, commenceront leurs opérations lundi prochain.

Lundi matin une grande vente de oupons à des prix sans précédents com-encera chaz H. H. Pigeon, 551 rue Sussex. La soirée dramatique et musical qui sera donnée mardi prochain au Collége d'Ottawa, promet d'être très brillante.

Services a dîner vendus pou moins que la moitié des prix ordinaires chez Shaw, à la vente sans réserve.

Les réparations qu'on a fait subir à la Basilique depuis quelques temps, pour le changement de l'appareil de chauffage sont presque teaminées.

Abandon des affaires. Maint hant est le temps de faire des bargain dans la ligne de vaisselle, poterie, lampe et de verrerie. Tout est sacrifié chez S Shaw & Gie.

Des ouvriers sont partis ce matin pour aller commencer les travaux de la nouvelle église Notre Dame de Lourdes, sur le chemin de Mont-

Abandon des affaires. Lampes de \$3.00 pour \$1.00 chez C. S. Shaw & Cie.

Le sirop d'érable se vendait sur le marché a 70 cts et 75 le gallon celui de première qualité, il est à présu mer que samedi il ne vaudra pas plus que 50 à 60 cts le gallon.

Articles de fantaisie et objet d'art à votre prix chez Shaw & Cie.

M. Jehin Prume a donné un con M. Jehin Frume a donne di cort hier soir à la salle St James N'ayant pas été favorisés d'une carte d'invitation, il nous est impossible d'en faire le compte rendu.

Liquidation des affaires. Se ices à thé de fantaisie, 44 morçeeaux pou 3.00. C. S. Shaw & Cie.

M. J. N. Bengough a remis à ce soir la séance qu'il devait donner hier à la salle d'Opera. Cette déter-minition a été prise à cause de la mort de l'hon. Thomas White.

Fermeture Set de chambre oucher de fantaisie, 11 morçeaux comple our \$2.50. C. S. Shaw & Cie.

Hier, on a enlevé du charnier du cimitière de Notre Dame les trois corps des religieuses, qui avaient été déposés la depuis l'automne dernier, pour les remettre

Ils se retirent des affaires

C. S. Shaw & Cle.

Le trottoir sur le côté est de la rue Dalhousi<sup>\*</sup>, entre la rue St Patrice et la rue de l'Eglise, est en très mauvais état; hier une dame agéa a failli se fracturer une jambe. Nous attirons l'attention des échevins du Quartier. Quartier.

Les membres qui ont assistés aux funérailles de l Hon John White et qui ne sont pas revenus par le train spéc.al, hier au soir, sont de retour aujourd'hui par l'Atlantique. Le train était en retard d'une demie

Vaisselle à plus bas prix qu'aux en

On dit qu'un jeune homme très bien connu de la basse-ville, consi-dère que :

Le célibat mo nº, désert et rude, N'est plus la libe té, mais bien la solitude. L'aimable demoiselle, réside dans la paroisse St Jean-Baptiste, où la cérémonie doit avor lieu prochai-

Lampes pour la moitié des prix ordi

Abandon des affaires—Sets de hambre à coucher valant \$5.00 pour \$2,50

Le Révd M. Dacier, curé de St Ma achie est à Ottawa et est l'hote de Sa Gran leur Mgr Duhamel

Vaisselle pour moi

Ferme ure - Service à thé de \$3.00 our \$4. C. S Shaw & Cie. pour 34. G. 8 Shaw & Gle.

Ce matin vers 10 heures une
paire de chevaux attelés sur une
voiture chargée de bran de scie, appartenant à M. Ciuff, ont pris ie
mors aux dents et sont venus en
contact avec un pelasi de la lumià. contact avec un poteau de la lumiè-re électric, au com de la rue Wil-liam. Les attelages des chevaux ont été mis en pièces, mais les chevaux n'ont eu aucun mal.

Otto Schrigel le conducteur de char urbain qui a été accusé d'avoir causé la chute en bas des chars du malheureux Christian Brisgar, a été hier, mis en liberté, M. l'échevin Askwith s'est intéressé à la chose. L'avocat de la Couronne a prétendu que le coroner pouvait le laisser en liberté, vu que le père de l'enfant ne veut pas tenir Schrigel responsable de la mort de son fils.

Avis aux Epiciers —Le fonds de banqueroute de M. McArthur, acheté par Lebel et frère est actuellement vendu à des prix très réduits, pour faire place à d'autres marchandises. j no

M. N. Pagé imprimeur, a seul le droit de publier le programme offi ciel des noces d'argent de la société St Joseph d'Ottawa les 23 et 24 Mar prochain. M. J. B. C. Dunn, mem-tre de l'Injon, St Joseph sollicitars prochain M J. B. C. Dunn, mem-bre de l'Union St Joseph sollicitera le patronage des marchands de la vilte pour les annonces. Le pro-gramme formera huit pages in-octavo imprimé sur papier de luxe en couleur, qui sera distribué gra-tis à toutes les personnes qui visite-ront la capitale ces jours-là.

### REGLEMENT No .-

Pour pourvoir à l'émission d'obli-gations au montant de \$210,000 pour rencontrer certaines dettes de la ville d'Ottawa, qui sont maintenant ville d'Ottawa, qui sont maintenant dues et pour payer pour l'exécution de certains travaux publics dans la juridiction du Conseil de la Corporation de la ville d'Ottawa, en vertu de la 12e Section du 53e Chapitre d'un acte de l'assemblée législative de la province d'Ontario, passé dans la 51e année du règne de 3a Majesté la Reine Victoria, initiulé: UN ACTE POUR ÉTENDRE LES LIMITES DE LA VILLE D'OTTAWA ET DÉTERMINER LES QUAR TIERS DE LA DITE VILLE ET POUR D'AUTRES FINS."

VU QUE la Corporation de la ville d'Ottawa, a enoration de la ville d'Ottawa, a enoration de la tes qui sont maintenant dues au montant de \$131,000 comprenant le montant de certains hypothèques sur des propriétés de la ville;

ET VU QUE il faudra une somm additionnelle de \$ 9,000 pour défrayer le coût de l'exécution de derrayer le cont de l'execution de certains travaux publics compris dans la juridiction du Conseil de la dite Corporation, qui sont devenus nécessaires par l'accroissement rapide de la ville et l'extension de nos

pide de la ville et l'extension de nos limites; à savoir: La construction d'un pont en fer sur la rivière Rideau à ou près de la rue St Patrice. L'acquisition d'un site et d'une bà

isse pour une nouvelle Station de l'égoît de la rue Lewis.
L'aggrandissement et l'extension du canal de l'Aqueduc.
L'achievement de l'égoît de l'égoît de l'aqueduc.

du canal de l'Aqueduc.
L'achèvement de l'égout principal
du quartier New-Edinburgh.
L'achèvement du débouché de l'é
goût principal du quartier Ottawa.
La réparation des bâtisses et terrains du parc Lansdowne et la cons
truction de nouvelles bâtisses pour
fins d'exhibition. ins d'exhibition.

L'établissement d'un nouveau système de nivelage des rues.

ET VU QUE le total des dites ommes s'élève à \$210,000.

ET VU QUE l'assemblée législa-ive de la Province d'Ontarso, a, par l'acte précité,

ETABLI QUE "Il sera légal pour le Conseil Municipal de la Corporation de la ville d'Ottawa de passer un règlement ou des règlements aux fins d'emprunter une somme ou des sommes d'argent n'excédant pas, en tout, la somme de \$225,000 et d'émettre des obligations en conséquence, qui pourront être faites payables à un terme n'excédant pas vingt ans, et à un taux d'intérêt n'excédant pas 6 par cent par année, vingt ans, et a un taux d'interet m'excédant pas 6 par cent par année, payables annuellement, ou semi annuellement, suivant que le dit Conseil le jugera à propos, ce dit règlement ou règlements devant être soumis à l'approbation des élec-teurs en vertu de l'acte municipal.

ET VU QUE il est urgent et judi-cieux dans les intérêts des contri-cuables et des résidants de la dite ville d'Ottawa, de prélever sur le crédit de la dite Corporation de la ville d'Ottawa la dite somme de \$210,000.00 pour faire face aux dites dettes pour exécuter les dits travaux publics, d'émettre des obligations de la dite Corporation comme garantie et de prélever les taxes nécessaire pour le paiment de ces obligations

ET VU QUE il sera nécessaire de ET VU QUE il sera nécessaire de réaliser, par taxe spéciale sur la propiété cotisable dans la municipalité de la ville d'Ottawa, pour le paiement de la dette créee par ce règlement, la somme de \$7,140.00, de vant être prélevée annuellement pour la période de 20 ans, sur la valeur courante des obligations devant être émises sous et en vertu de ce règlement et pour le paiement de l'intérêt de la due dette la somme de \$10,500.00 devant être prélevée annuellement par taxe spéciale pour la dite pério le de vingt ans, formant en tout la somme de \$17,640.00 devant être prélevée annuellement vant être prélevée annuellement comme co haut mentionné.

ET VU QUE il est nécessair qu'une telle somme annuelle de \$17,640.00 devra être prelevée et dite période de vingt ans par une taxe spéciale suffisante à cet effet sur toute la propriété cotisable dans la municipalité de la ville d'Ottawa.

ET VU QUE le montant de toute la propriété cotisable dans la ville d'Ottawa d'après les dernières listes d'évaluation de la dite ville, s'élève à \$14,337,845.00.

ET VU QUE le montan' de la det te accuelle d'obligations de la ville d'Ottawa, exclusive de la partie ap partenant aux améliorations locales, s'élève à \$2,287,040.84 de laquelle somme aucune partie du capital ou intérêt est arr.èrée

ET VU QUE le montant de la dette actueile des obligations de la ville d'Ottaw, appartenant aux améliorations locales s'élève à la somme de \$174,420,33, de laquelle somme, aucune partie du capital ou intérêt est arrièrée.

Consequemment, le conseil de la ville d'Ottawa décrète et ordonne comme suit:

1. QUE il sera'légal que le maire de la ville d'Ottawa prélève, par le moyen d'un emprunt sur la garantie des obligations ci-après mention-nées, d'aucune personne ou person-nes, compagnie ou compagnies in-corporées qui voudront avancer sur

le crédit de ces obligations, un montant d'argent n'excédant pas en tout la somme de \$210,000 et de faire remettre cette somme dans les mains du trésorier de la dite ville

2. QUE, il sera et peut être légal que le conseil de la corporation de la ville d'Ottawa émette des obligations au montant de \$10,000 en sommes de pas moins de \$100 chaque, et que les dites obligations se ront scellées avec le sceau de la dite corporation et signées par les dite corporation et signées par les dits maire et trésorier.

3. QUE les dites obligations se-ront payables à la Banque de Qué-bec, dans la ville d'Ottawa, dans l'espace de vingt ans de la date de leur émission et que des coupons y seront attachés pour le paiement de l'intérêt.

QUE les dites obligations porte cont interêt à et après le taux de cinq pour cent par année à partir de leur date, lequel intérêt sera paya-ble semi-annuellement les premiers jours des mois de juin et décembre jours des mois de juin et décembre de chaque année à la Banque de Québec dans la ville d'Ottawa.

Québec dans la ville d'Ottawa.

QUE durant la circulation des obligations qui seront émises en veriu de ce Règlement, la somme de \$7,140 sera prélevée annuellement pour payer l'intérêt sur les dites obligations et aussi la somme de \$10,500 sera prélevée annuellement aux fins de former un fonds d'amortissement pour le paiement du capital de l'emprunt de \$210,000, formant un total de \$17,640 devant être prélevées annuellement, comme ci-haut mentonné, et qu'un taux spécial dans la piastre sur l'évalution de la propriété cotisable dans la ville d'Ottawa audessus de toutes cotisations et taxes et lequel taux spécial devra être suffisant chaque année pour produire le montant de \$17,640 sera préleué ét chaque année pour produire le montant de \$17,640, sera prélevé et perçu annuellement chaque année pendant la circulation des dites obli gations et chacune d'elles pour payer la dite somme de \$210,000, avec intérêt comme ci-haut menintérêt comme ci-haut

QUE la dite somme de \$210,000 00, lorsque réalisée devra être appli quée comme suit :

Pour faire face aux dettes mainte 

Pour l'exécution de certains tra-vaux publics dont le coût approxi-matif est comme suit :

La construction d'un pont en fer sur la rigige Rideau à cu près de l'extrémité de la rue St Patrice. \$22,000 L'acqui stion d'un site et d'une bâ-tisse paur une nouvelle Station de Police.......

de Police.

La construction d'un de baché à l'égout de la rue Lewis...

L'aggrandissement et l'extension du canal de l'Aqueduc...

L'achèvement de l'égout principal du quartier New-Edinburgh...

L'achèvement du débo aché de l'égout principal du quartier Otta-wa. 8,00

Le réparation des bâtisses et ter-rains du Parc Lansdowne...... 7,000

3,000

7. QUE ce règlement deviendra en force et en opération le 1er jour de juin dans l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt

ET VU QUE ce Réglement exige l'assentiment des electeurs de la dite ville d'Ottawa, avant son adop-tion finale;

ET VU QUE il est nécessaire de choisir une date et un lieu pour prendre le vote des dits électeurs sur le dit réglement proposé et aussi un jour pour la consideration finale du dit réglement en conseil.

8: Qu'ii soit en conséquence dé-crété, par le dit conseil municipal, que les votes des électeurs de la dite ville d'Ottawa seront pris sur ce Règlement par les députés offi-ciers rapporteurs ci-après nommés, mercredi. le second jour de mai mercredi, le second jour de mai mil huit cent quatre-vint huit, à commenc r de neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, et aux endroits sous-mentionnés :

# QUARTIER VICTORIA

DIVISION No 1

Comprenant touts la partie du quartier Victoria située au nord d'une ligne tiree au centre de la rue Queen depuis le pont Pooley jusqu'aux limites de la ville.

Bureau de votation à la "Press House.

Député officier rapporteur : Thos

McCloy.

DIVISION No 2 Comp enant toute cette partie du quartier Victor a située au sud d'une ligne tirée au centre de la rue Queen au nord d'u chemin de Richmond et à l'ouest du pont Pooley aux limites de la ville.

Bureau de votatien à la station de pompes No 1.

Député officier-rapporteur : Jas Hacket'. DIVISION No 3

Comprenant toute cette partie du quartier Victoria située au nord du centre de la rue Wellington à partir du pont Duff-rin du côté est jus-qu'au pont Pooley du côté ouest.

Bureau de votation à la maison Abbott, No 347 rue Wellington. Député officier-rapporteur : Jas Clarke.

# QUARTIER WELLINGTON

DIVISION No 4

Comprenant cette partie de la rue Wellington bornée à l'est par la ligne deConcession, à l'ouest par le centre de la rue Division, et au nord par le centre de la rue George et la Terrace Victoria, et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation au lot No 25 du côté nord de la rue Albert.

Député officier rapporteur : W. A. Jamieson. DIVISION No 5.

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'est par le centre de la rue Lyon jusqu'à son intersection avec la rue Maria, et ensunte par une ligne du côté de l'est passant au centre de la rue Maria à em intersection avec la rue et ensuite par une ligne du côté de l'est passant au centre de la rue Maria à son intersection avec la rue Kent jusqu'aux limites de la ville, à l'euest par la ligne de Concession, au nord par le centre de la rue Wel lington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la maison de W. Schofield, 252 rue Bay. Député officier rapporteur-J. C.

DIVISION No 6.

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue Lyon jusqu'à son intersection de la rue Maria, et ensuite par une ligne tirée du côté ensuite par une ligne tirée du c de l'est au centre de la rue Ma de l'est au centre de la rue Maria jusqu'à son intersection avec la rue Kent, et ensuite par une ligne passant par le centre de la rue Kent, jusqu'aux limites de la ville, à l'est par le centre de la rue Bank, au nord par le centre de la rue Wel lington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la Station de pompes au coin des rues Queen et Lyon.

Député officier rapporteur G. A. Mann.

DIVISION No 7.

Comprenant toute cette partie de la rue Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue Bank, à l'est par le centre de la rue ()'Connor, au lington et au sud par les limites de

Bureau de votation, à la boutique de M. A. Mills à la partis ouest du lot 42 sur le côté sud de la rue Al-bert.

Député officier rapporteur, Horace Pratt.

DIVISION No. 8.

Comprenant toute cette partie de la rue Wellington, bornée à l'ouest par le centre de la rue O'Connor, à l'est par le centre de la rue Metcalfe, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation au lot No. 17, sur le côté sud de la rue Sparks. Député officier rapporteur - H. Salmony.

DIVISION No. 9.

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington,bornée à l'ouest par le centre de la rue Metcalfe, à l'est par le canal Rideau, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville. Bureau de votation à la Cour de

Député officier rapporteur-Jas.

## QUARTIER ST GEORGE

DIVISION No. 10

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue Goge, au sud par l'arrière de la ligne sud des lots faisant face sur le côté sud de la rue Rideau, à l'est par le centre de la rue Cumberland et à l'ouest par le Caul Rideau.

par le Canal Rideau. Bureau de votation du Nc. 190, du côté sud de la rue Rideau.

Député officier rapporteur - E. C.

DIVISION No. 11

Comprenant tout cette partie du quartier St George, bornée au nord par la ligne nord ou d'arrière des iots faisant face à la rue Besserer, au sud par le centre de la rue Théo-des à l'ouset nat le Canal Bideau et à l'est par le centre de la rue Cumberland.

Bureau de votation à la Station de Pompes du côté sud de la rue Besserer.

Député officier rapporteur-Gil-bert G. Taylor.

DIVISION No. 12

Comprenant toute cette partie du quartier Si George bornée au nord par le centre de la rue George, au sud par le centre de la rue Besserer, à l'ouest par le centre de la rue l'ouest par le centre de la rue Cumberland, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la ma son No. 259 rue Friel. Député officier rapporter-Wil

DIVISION No. 13.

Comprenant toute cette partie du quartier St George, bornée au nord par le centre de la rue Besserer, au sud par le centre de la rue Stewart, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland et à l'est par la rivière Rideau. Bureau de votation à la maison de Montgomery, du côté sud de la rue Daly, entre les rues Nelson et Friel.

Député officier rapporteur — Hugh Davies.

DIVISION No. 14 Comprenant toute cette partie du quartier St George, bornée au nord par le centre de la rue Stewart, au sud par les limites de la ville, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland jusqu'à son intersection de la rue Théodore, à l'ouest jusqu'au canal Rideau et à l'est par la rivière Rideau

Bureau de votation à la maison de James Driscoll, au coin des rues Stewart et Nelson. Député officier rapporteur-J F

#### QUARTIER BY DIVISION No 15.

Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue George, au nord par le centre de la rue Clarence, à l'est par le centre de la rue King et à l'ouest par l'avenue McKenzie.

Bureau de votation, à la salle du marché du quartier By.

Député officier rapporteur P. Lun

DIVISION No 16.

Comprenant toute cette partie du quartier By, bornée au sud par la ligne en arrière des lots faisant face du côté nord de la rue Rideau, au nord par le centre de la rue Clare à l'est par le centre de la rue Chape', et à l'ouest par le centre de la rue

Bureau de votation, au No 18 au sud de la rue Parry Député officier rapporteur, G. W.

DIVISION No 17.

Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue Clarence, au nord par le centre de la rue St Patrice, à l'est par le centre de la rue Chapel et à l'ouest par le centre de la rue

Bureau de votation, au lot No 12 du côté nord de la rue Parry. Député officier rapporteur, Augustin Lemay.

DIVISION No 18.

Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue Clarence, au nord par le centre de la rue St Patrice, à l'est par le centre de la rue K ng, el à l'ouest par l'avenue McKenzi. Bureau de votation, à la Station de pompes No 4, rue Cumberland.

Député officier rapporteur, P. M.

DIVISION No. 19 Comprenant toute cette partié du quartier By bornée au sud par la ligne en arrière des lots faisant face au côté nord de la rue Rideau, au nord par le centre de la rue Saint-Patrice et à l'est par la rivière Rideau, et à l'ouest par le centre de la rue Chapel.

Bureau de votation au carré An glesea, halle du marché. Député officier rapporteur : Thos

QUARTIER OTTAWA

DIVISION No 20 Comprenant toute cette partie du quartier Ottawa bornée au sud par le centre de la rue St Patrice, du côté nord par la ligne en arrière, et y compris les lots sur le côté nord de la rue de l'Eglise, à l'ouest par la cherre du covernment. réserve du gouvernement, y com-pris les lots No 1 jusqu'au No 16 inclusivement sur la rue Sussex et à l'est de la rue King.

Bureau de votation à la résidence de John McLaugh an, No 18, du côté sud de la rue St André.

Député officier rapporteur : P. R Valiquette.

DIVISION No 21

Comprenant toute cette partie du quartier Oc'awa bornée au sud par le centre de la rue St Patrice, au nord par le centre de la rue Cath-cart, à l'ouest par le centre de la rue King, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation au lot No 5 sur le coté nord de la rue Ottawa. Député officier rapporteur : La

Foisy.

DIVISION No. 22 Comprenant toute cette partie du quartier "Ottawa", bornee au sud par les deux côlés de la rue StAndré, au nord par le centre de la rue Catheait jusqu'au lot No. 32, à l'ouest par le centre de la rue Sking.

Bureau de votation au No. 18, sur le côté de la rue Bolton.

Député officier rapporteur — N. Bérichon.

DIVISION No. 23

Comprenant toute cette partie du quartier "Ottawa", bornée au sud par le centre de la rue McTaggat, à Pouest par la rivière Ottawa, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison e James Mulrconey, No. 123, rue Député officier rapporteur — Chateauvert.

DIVISION No. 24. Comprenant toute cette partie du quartier Ottawa, bornée au sud par

le centre de la rue McTaggart, au nord par la rivière Ottawa, à l'ouest par la rivière Ottawa, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de vo'ation à la maison e John McFarlane No. 161, rue de John ... McTaggart.

Député officier rapporteur—John McFarlane.

#### **OUARTIER NEW-EDINBURGH** DIVISION No. 25

Comprenant toute ette partie de la ville d'Ottawa incluse dans les limites du quartier New-Edinburgh Bureau de vocation, Station de Pompes No. 6.

Député officier rapporteur-Thomas Tubman.

Mas Tubman.

Que la somme de cinq piastres sera payée à chaque Député Officier R apporteur, nommé pour présider à chaque bureau de votation pour les devoirs qu'il devra remplir à la dite votation, et que, la somme de deux piastres sera payée à chaque agent pour tous les services exigés de lui, pour la dite votation, et que, la somme de six piastres sera payée de lui, pour la dite votation, et que, la somme de six piastres sera payée de pour chaque bureau de votation.

(Ca dit bureau n'étant pas la pro-ié:é de la Corporation.)

iété de la Corporation.)

9. Que, le vingt cinquième jour du mois d'avril, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre vingt-huit, au bureau de l'Hôtel de ville, Ottawa, à 10 heures dans l'avant midt, le maire nommera par cert, signé par lui-même, deux personnes qui devront voir à la récapitulation finals des votes par le Gr. filer, et une personne qui devra etre présente à chaque bureau de votation, comme représentant les personnes intéressées et désirant promouvoir l'adoption de ce règlement, et un même nombre de personnes pour représenter les citoyens intéressées et désirant promouvoir se la contra de les citoyens intéressées et désirant faire rejeter ce Règlement.

ce Règlement.

10. Que, le Greffier de la dite corfo. ation municipale devra être pré-sent à l'Hotel de ville, Ottawa, à midi, le quatrième jour da mai, A. D. 1888 pour récapituler le nombre des votes donnés pour et contre ce premier règlement, publié, Samedi, 1. septième jour d'avril, 1888.

AVIS

PRENEZ connaissance que ceci est une vraie copie du Réglement proposé qui a été pris en considération par le Conseil de la corport ou de la ville d'Ottawa et qui sera finales en considération par la conseil de la corporation de la ville d'Ottawa et qui sera de la conseil de la cons finalement sanctionné par le d Conseil, si l'assentiment des élec teurs est obtenu, après un mois de la date de la première publication dans l'Evening Journal et le Canada, dans 'Evenne Journal et le Canada, la date de la première publication étant samedi le 7ème jour d'avril 1888. Et que les votes des électeurs quafifés de la dité m incipalité seront pris sur ce règlement mercredi, a pair r de 9 h-ures du matin jusqu'à cin pheures du soir du même jour, et qu'à l'heure, au jour et aux endroits ainsi fixès pour prendre le vote des électeurs, la votation aura lieu.

WM. P. LETT. Greffler de la cité Ottawa, 5 avril 1888.

PETITES NOUVELLES.

Se trouve à St Sauveur parmi les affaires de conscience qui soutien-rent l'âme pendant les ter-ibles épreuves d'ict bas, pour lesquelles on doit bien se préparer avant qu'il soit trop tar-i. Montres, joncs de mariage et b joux à grande réduction de orix, garanties chez.

tion d. prix, garanties

No. 30, rue Rideau. J'at neore un assortiment complet, pour fill ties et dames dans ces corsets bon marrie, depuis les plus pett aux pus grands, touj urs au même bas prix de 25 centins en montant. H. H. Pigeon, rue Sussex.

H H NOREZ,

Corsets français une spécialité, is, blaces ou autres, Pari-ieus Elégants Autoinette, un as ortiment complet. H Antoinette, un as ortime. P geon, 551 rue Sussex.

Ma grando vente de coupons comprendra toutes sortes de marchandisos, mais durera anto seu sine seulement. H. H. Pigeon, 551 rue Sussex. Ke Sedlitz Chantenad, dont ! I e Seditiz Chantenad, dont la vogu- est universelle, et un purgatif sain, rafreichisea t. d un- saveur-rê dovee et d'une efficacité e ratine pour combatt e la 'Constipation;" son emploi journalier et utile aux Goriteux, aux Rhom tisants, aux personnes d'un tempérament sanguin, bileux, porté a aux congestions ocrébrales, aux vertiges, m graines, on sujettes aux hémorhoides, aux embarras gastrij es C'est le purgatif par exclience des femmes et des enfants.

Pour éviter les dangers de contréfacous.

et des entants.
Pour éviter les dangers de contréfaçons du Nedlitz et des médicaments dosumitriques, dont M. Chanteaud est l'unique préparateur, exiges sur les étiquettes le nom des auteurs.—Burgraev.-Chante

### DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Mereredi 25—Son Honntur le magistrat O'Gara a été pris par sur rise, ce matin, une seule cause s'est découlée devant lui. C'est un condisciple de Bachus du 6om de Pat Burke, qui ayant fait la noce un peu trop, hier, s'est fait conduire à a station, son Honneur le condamne à \$2 d'amende et \$1 de frais; mais il n'a pu satisfaire la loi et est allé pass x'huit jurs en prison.

On a mené aussi, ce matin, devant le magistrat un nonmé Pierre Varin, du Cestor qui est un fou furieux; c'est avec grande diffi ulté que les constables ont pe le maintenir, il a mordu sérieusement le constable McLaughlin à une main, et s'est icfiligh à lui mê ne des blessures, hier la nut, en as heurtant contre la muraille de sa cellule. Le magistrat l'a envoyé à l'Hōpital des pauvres pour lui faire subir un examen médical, il comparaîtra de nouveau mercredi prochain.



ON RECEVIRA à ce bureau, jusqu'à lundi, le 14 Mai 1885 de s'omisions cachetées, adressées au souster soussouscription "Soum taion pour Bureau de
pos"e, etc., à Aylmer, Quebec," pour les
différents travaux à fair e pour la construction et l'achèveme at d'un Bureau de Poste à
Aylmer, P. Q.
On pourra voir les plars et devis au Ministère des Travaux Public, O tawa, et a
12 d'Aylmit, à Aylmer à vartir de Mardi, le
12 d'Aylmit, à Aylmer à vartir de Mardi, le
12 d'Aylmit ce à s'une à vartir de mardi que
sers fourtie et signée de la main des soumissior raires.
Unaque soumission devra être accomps-

ncepté. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la lus basse, ni aucone des soumissions. Par ordre, A. GOBEIL, Secrétai e.

25a-3f. UNION ST THOMAS

present notifiés que Madame H. Duquis sta décédé lo 16 avril courant et que la contribuion due à la société pour ce décès sera exigible le 21 mai procham.

D. TASSÉ. Sec.-Cor Ottawa, %5 avril 1888-1f. MAISON A LOUER

Une magnifibue maison de six apparte-men s sur la rue Bolton, No. 38. S'adres-ser à N D. Gagnier, prote des ateliers du "Canala." ON DEMANDE

La public est par le prèse: taver i, que les cours dovent è re nettoyèes durant le présent mois, et que les famiers, déchets et rebuts doivent è re céposès sur le terrain appropris à cet effet sur le Crique Nevil au Dep Cut.

UNION ST. JOSEPH

DEMENAGEMENT.

AVIS.

Les Laitiers sont par le pre-sent avertis, qu'il le 7 faut en-rgi-trer leurs noms au Bu-reas de Sante, et obtenir une licecce pour la continuation legale de leur occupation, avant le 15 Mai prochain, aiu ai que voniu par la clause 10c-de l'Acte Provincial de 1884, concernant la sante publique. Par orare du Burean de San-te

'n recevra à ce burcau, jusqu'à mardi, le ler mai 1888, des soumis-ions, adres ées aux so. s-ignés, pour le p à rage des nou-velles bâtisses du Gouvernement, situées sur la rue Welling ion. A. CHARLEBOIS & CIE.,

VINAIGRERIE DE KINGSTON. MANUFACTURIERS

C'est an alant vous faire Chausser au No. 229, ru Balhousie que vous aurez une bonne paire de Chaussures faite juste a votre pied et d'une benne durabilité. Chaussures d'hommes, de Dames, d'Enfants, etc. etc.



missior raire.

Chaque soum'ssion devra être accompagnée d'un chèque de banque "accepté, égal à cinq pour ce.t" du montant qui y est ioserit, payable à l'order de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque cera confisque si le soumission raire refuse de signer le coutrai, après sotification, ou s'il n'ezécate pas les travaux entre, ris; il sera remis, si la soumission n'est pas accepté.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 20 avril 1888

d'un lé, artement de tailleur. S'adresser chez M. F. X. Martin, No. 110 et 112, rue Principale, Hull. 23:-3:ns AVIS

Par ordre du Bureau de Santé. A. ROBILLARD, M.D.

L'é, ous : de M. Hormidas Dupais, membre de l'Union Bt Jose, li étant déscelée, avis est par le pr'sent donné que la contribution de 10 centins est maintenant due et que cett-contributiou doit é: re payée à la société d'ici au 17 mai, 1888.

Par ord e FRS. LOYER. Sec étaire. Union St Joseph, 23 Avril 1883 23a-"i 18

M. Ferdinand Gissen à transféré son atelier à l'ancienne bâtisse ci-devant occu-pée par l'Institut Cavadien-Français, sur la rue Sussex, en face de la Cathédrale.

24a-3f

A. ROBILLARD. AVIS AUX PLATRIERS

Gouver: (ment, rue Wellington, Ottawa. 25a 6f

do, Vins Blancs, Cidre, Malte et autres VINAIGRES EN VENTE A OTTAWA

TOUTES SORTES -DE

532 & 584 RUE SUSSEX, JOSEPH BOYDEN. CHAUSSURES CHAUSSURES CHAUSSURES CHAUSSURES

Otta

M. Ross ministre de site pour l à ce sujet. A peine descendu de question de

Publié ;

Prix

Toutes le etc. doiver

BUI

A

Le mont

rébellion d

256.66.

land, et de avant la réfera, dit-on, Les dépu appelé à re Le mand Sir Charl

pour consid

Qu'il est (a) Que

pourra dég

des Commit toute obliga boursemen ou parties o

On ment

poration po chenal du l rent depuis de tout inte đelà du mọ (b) Que sant pas le sentent con dépenses (à (c) Que du dit vers penser, par ration, ou a

ées par to de Montréa d'aucun na le port de l (e) Que chenal app

parachèven actuelfe no

M. Edwar pour les C. de M. Rol du comté conserver tribué au et dévoué est celui,

M. P. P. a

St Joseph

dennée da

que, ne pe qui occup